

**BAREMES DES COMMISSIONS SUR LES VENTES
IMMOBILIERES ET FONCIERES
(à compter du 01/01/2016)**

Prix de vente (€)	Commission max TVA 20% incluse
0 à 14 999	2 500
15 000 à 29 999	3 500
30 000 à 39 999	4 500
40 000 à 59 999	5 500
60 000 à 79 999	7 000
80 000 à 99 999	8 000
100 000 à 124 999	9 000
125 000 à 149 999	10 000
150 000 à 174 999	11 000
175 000 à 199 999	12 000
200 000 à 224 999	13 000
225 000 à 249 999	14 000
250 000 à 274 999	15 000
275 000 à 299 999	16 000
300 000 à 324 999	17 000
325 000 à 349 999	18 000
Au-delà	5,5 % sur le prix de vente

Tous les prix sont affichés frais d'agence inclus charge vendeur

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾, Garage⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **8 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC si mandat gestion 7 % TTC si location simple du loyer annuel hors charges(1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5 % TTC du loyer annuel hors charges (1)

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % TTC si mandat gestion 7 % si location simple du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5 % TTC du loyer annuel hors charges (1)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Location Baux Commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	15 % HT du loyer annuel hors charges
Baux professionnels	15 % TTC du loyer annuel hors charges

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 10 Octobre 2014

Barème Honoraires de Gestion

Honoraires à la charge du bailleur

Frais de gestion :	
- Service Initial	7,5 % HT du loyer mensuel
- Service Confort	8 % HT du loyer mensuel
- Service Privilège	9 % HT du loyer mensuel
Assurance loyers impayés habitation	2,3 % TTC du loyer mensuel
Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Modification de bail à la charge du demandeur	80 € TTC
---	-----------------

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 10 Octobre 2014